INCORPOREE EN 1855.

Pertes payees au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital.....$ 500,00 00
Actif.....1,145,024 41
Surplus net.....310,010 08

CHARLES JANVIER, Président. R. H. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.....$4,613,509 67

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871.....$3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872.....$1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
GUSTAF E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

Oavril- '-'-JeuDimMar

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVE

Fast mail tous les jours.... 7:15 a m
Express tous les jours.....6:00 p m
Limited tous les jours..... 8:15 p m
N. Y, fast mail tous les jours11:15 a m
Mob. and coast tous les jours.....
Coast train, tous les jours, excepté dimanche..... 8:50 a m
Dimanche excursion..... 9:45 p m

DEPART.

Fast mail tous les jours..... 8:15 p m
Express tous les jours..... 7:00 a m
Limited tous les jours..... 9:25 a m
N. Y. fast mail tous les jours....
Mob. and coast tous les jours 7:20 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche..... 4:05 p m
Dimanche excursion ..... 7:40 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVE.

No 1 limited..... 8:45 a m
No 3 Pan American special. 8:10 p m
No 5 local..... 4:30 p m
No 7 points Est Louisiane 8:30 a m
Excursion du dimanche.
No 9..... 7:05 p m

DEPART.

No 6 local..... 9:30 a m
No 4 Pan American special. 9:10 a m
No 8 points Est Louisiane.. 4:30 p m
No 2 limited..... 7:30 p m
Excursion du dimanche.
No 10..... 7:40 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

3 Chicago limited..... 8:15 p m
35 local mail.....10:55 p m
30 Cincinnati and Louisville 8:15pm
1 fast mail.....11:00 am
St Louis and Chicago..21:00 a m
31 McComb Acod .....9:30 am

DEPART.

4 Chicago limited..... 9:15 a m
34 local mail..... 6:30 a m
4 Cincinnati & Louisville 9:15a m
2 fast mail..... 7:10 p m
St Louis and Chicago.. 7:10 p m
32 McComb Acod ..... 3:20 pm

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express..... 5:50 p m
Bayou Sara Accommodation 9:40 a m

DEPART.

Vicksburg express..... 7:00 a m
Bayou Sara Accommodation 4:00 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVER.

Local.....11:10 a m
O. and Houston..... 5:15 p m
Pacific Coast Express..... 8:35 a m
Sunset Express..... 6:45 p m

DEPART.

Local..... 3:00 p m
H. O. and Houston..... 6:40 a m
Pacific Coast Express..... 9:00 p m
Sunset Express.....11:55 a m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVER.

Fort Worth and Hot Springs express..... 7:30 a m
Local.....12:05 p m
California express..... 7:45 p m

DEPART.

California express..... 8:30 a m
Local..... 3:15 p m
Fort Worth and Hot Springs express..... 6:20 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLD R. R.

ARRIVER.

Dimanche seulement.
Algier..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Algier..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement
Algier..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Algier..... 6:40 p m

DEPART:

Dimanche seulement.
Algier..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Algier..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Algier..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Algier..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair..... 7:00 a m
De Shell Beach.....10:02 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach..... 5:30 a m

Liste des navires dans le port

VAPEURS.

Nom	Destination	Mouillage
Alps	Honduras	Carrollton
Alpna	laid up	canal Harvey
British Prince	Hambourg, Rotterdam	Chalmette
Chalmette	Havane	2me d'st 10
Comus	New York	2me dist 8
Cuban	Londres	1er dist 37
City of Mexico	Mexico	
Clinton	Laid up	Algier
Dortmund	Hambourg	2me dist 30
Drumcliffe	Bordeaux	Chalmette
Ducia	Hambourg	rue St Joseph
Esparta	Port Limon	Algier
Euston	Glasgow	Stuyv dock
George Dumois	Honduras	Algier
Hispania	Hambourg	Chalmette
Iris	Tampa	Stuyv dock
Juan Forgas	Barcelone	rue 5me
Martin Saenz	Barcelone	rue Market
Nicaragua	Bluefields	Algier
Pathfinder	Porto Rico	rue Julie
Preston	Port Limon	Stuyv dock
Rosslyn	Copenhague	1er dist 27
Sabine	Rotterdam	Gretna
Texan	Liverpool	1er dist 37
Toronto	Rotterdam	Stuyv dock
Vigil	Anvers	1er dist 31
Washtenaw	Sabine	Point

BARQUES.

Calcium		Algier

GOELETTE

Harry W Lewis	en détresse	Algier
Frances	Rustan	3me dist 30

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Dorado, Prescott....parti 9 dec.
PHILADELPHIE.
Goelette Medford, Richardson....parti 4 dec.
Steamship Maverick, Reed.....parti 6 dec.
LONDRES.
Steamship Colonian, Bullock.... parti 24 nov.
LIVERPOOL.
Steamship Albanian, Gardnér...parti 1 nov.
Steamship Dictator, Vincent..... parti 1nov.
Steamship Nicaraguan, Shackleckpart— 8 nov.
Steamship Warrior, Rochforth ..parti 10 nov.
Steamship Asian, Bartlett.....parti 19 nov.
Steamship Barbadian, Parker.. .parti 11 nov.
Steamship Explorer, Waldron....parti 21 nov.
Steamship Glenarm Head, Eyers..parti 22 nov.
Steamship Mexican, Slater.....parti 22 nov.
Steamship Senator, Fyle..... parti 26 nov.
Steamship Massachusetts, Stapletonp 29 nov.
Steamship Wayfarer, Wood ..... parti 1 dec.
SteamshipJamaican, Robb.....parti 30 nov.
Steamship Wanderer, Hunter..parti 30 nov.
Steamship Mechanician, Ball.....parti 5 dec.
Steamship Louisianian, Wood.... parti 7 dec.
Steamship Belgian, Westcot.....parti 9 dec.
Steamship Milwaukee, Moore....parti 25 nov.
SHIELDS.
Steamship Admiral, Borresan.. parti 18 nov.
Steamship Blakemore, Bruhn..parti 22 nov.
Steamship Archbank.....parti 8 nov.
GENES.
Steamship Dinamare, Penco....parti 21 nov.
PORT TALBOT.
Steamship Benoliff.....parti 16 nov.
Steamship Brayl Head Moore.... parti 3 dec.
CARDIFF.
Steamship Knights Templar ....parti 20 nov.
Steamship Nordkyn, Beer..... parti 5 dec.
GREENOCK
Steamship Huichow.....parti 18 nov.
MARSEILLES
Barque Teocle, Francisco.....parti 18 nov.
Steamship Marianne, Martinolich par 28 nov.
TRIESTE.
Steamship Marianne, Martinolich par 18 nov.
ANVERS
Steamship Etonian, Jacobson ..parti 23 nov.
ST VINCENT, CAP DE VERDE.
Steamship Germania, Norton....parti 25 nov.
Steamship White Jacket, Davies..parti 1 dec.
HAMBOURG
Steamship Bornia, —— .....parti 26 nov.
Steamship Lord Cursen, Steel ..parti 30 nov.
IQUIQUE, CHILI.
Steamship Baroda, Whitten.....parti 27 nov.
WEST HARTLEPOOL.
Steamship Kronberg —— ....parti 30 nov.

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1905
Fourni par le Bureau Météorologique à Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'étiage à 6 heures A. M.

Stations.	Hauteur hautes eaux, pieds.	Ligne du danger, pieds.	Hauteur, pieds	Changements des 24 dernières
St-Paul		14	6.5	*0.1
Davenport	19	15	3.8	*0.2
St. Louis	32	30	5.6	*0.2
Cairo	44	45	27.4	—1.0
Memphis	32	33	20.8	—0.2
Helena	43	42	27.9	*0.2
Vicksburg	44	45	25.9	*1.1
Rivière Rouge				
Donaldsonville	22	25		
Nlle-Orléans	9	16	8.8	*0.7
Melville		31	24.5	*0.9
Nashville		41		
Kansas City		21		
Pittsburg	30	22	3.8	—0.4
Cincinnati	45	50	18.7	—3.1
Louisville		28	7.8	—0.7
Evansville		40	12.8	*0.7
Chattanooga	33	33	6.8	—1.3
Fort Smith		23	3.5	*0.1
Little Rock		23	5.8	—0.3
Arthur City		27	12.2	*5.7
Fulton	20	28	12.5	*1.5
Shreveport	21	29	9.0	—0.5
Alexandria	33	33	14.4	—0.9
Barbre				
Camden	26	39	13.7	—2.0
Monroe		40	19.1	*0.6

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 15 DECEMBRE 1905.
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, Lian
Haut du fleuve—LAFOURCHE, à 12 M
False River—ST-JAMES, à 5 P M

SAMEDI, 16 DECEMBRE 1905
False River—MABEL COMEAUX, à 5 P M
Rivière Rouge—ROBERTA, à 5 P M
Harwood et Bends—AMERICA, à 5 P M

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs du Texas et de l'Ouest—Bœufs—Choix, par livre, gross, 4¼@4½; fair to good par livre gross, 3½@4; common to medium par livre, gross, 2¾@3¼. Vaches et génisses—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good par livre, gross, 3@3¼; vieilles, maigres par tête, $10@13. Taureaux et Cerfs—Taureaux, par livre, gross, 2¾@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, 3@4; fair to good, par tête, $9@1[illegible]. Veaux, par tête—Choice, $9@11 00; fair to good, $8@9.

Bœufs du Mississippi, de la Louisiane et de l'Alabama—Bœuf—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good, par livre, gross, 2¾@3½; vieux, maigres, par livre, gross, 1¾@2¼. Vaches, Terres et Taureaux—Choice, par livre, gross, 3@3½; fair to good, par livre, gross, 2½@3; vieux maigres, par tête $7@10. Taureaux, par livre, gross, 2½@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, gross 3@3½; fair to good par tête $8@11; common, par tête, $4@7. Veaux—Par tête, $5@8. Vaches [illegible] Choice, $35@50; fair to good, $25@35. Bouvillons—Choice, $35@50; common to fair, $14@[illegible]

AVIS SPECIAUX.

"THE PEOPLE'S SAVINGS, TRUST & Banking Co."—Nouvelle-Orléans, Lne, le 7 décembre 1905.—Les actionnaires de cette banque sont notifiés que l'élection annuelle pour les directeurs, d'après la charte, pour servir pendant l'année suivante, sera tenue à la maison de banque LUNDI, le 18 décembre 1905, de 11 heures a. m. à 2 heures p. m.
J. A. DE BLANC, Caissier.
7 déc—7 au 18 inc.

AUX actionnaires de la GERMANIA SAVINGS BANK AND TRUST COMPANY de la Nouvelle-Orléans: Conformément à une résolution du Bureau des Directeurs de la "Germania Savings Bank and Trust Company" de la Nouvelle-Orléans, Lne, adopté à une réunion spéciale dudit Bureau, tenue le lundi 13 novembre 1905; une réunion générale des actionnaires de ladite Banque sera convequée et tenue d'après la loi à la Maison de Banque, Nos 311-313 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne, à 11 heures a m., LUNDI, le 18 décembre 1905, pour considérer et déterminer si cette banque sera dissoute et liquidée, et s'il en est ainsi d'élire des commissaires pour la liquidation, et de fixer et déterminer la façon et les conditions de la vente ou du transfert de l'actif et des affaires de ladite Banque, et de voter sur toutes les questions qui pourront être soumises devant ladite réunion concernant la fusion proposée de ladite Banque avec la "Commercial Trust and Savings Bank" de cette ville.

Les actionnaires sont par le présent avis notifiés d'assister à ladite réunion à l'heure et aux lieux ci-dessus spécifiés.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
15 nov—15 au 18 déc inclus

CONFORMENT A UNE RESOLUTION du Bureau des Directeurs de la Commercial Trust and Savings Bank de la Nouvelle-Orléans, adoptée le 13 novembre 1905, une réunion générale des actionnaires sera tenue au siège de la banque numéro 805 rue Commune, à la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 18ème jour de décembre 1905, à 11 heures du matin pour prendre en considération le projet d'augmentation du capital de ladite banque de $500,000 à un million cent mille dollars ($1,100,000), par l'émission de 6,000 actions du capital-stock à un prix recommandé par lesdits directeurs et payables comptant; pour déterminer l'usage de ce capital additionnel; pour prendre une décision au sujet de l'acquisition du stock et autre actif, des affaires et de la clientèle de la Germania Savings Bank and Trust Company, et des conditions de cette acquisition; pour décider si le nom de cette banque sera changé en celui de Commercial Germania Trust and Savings Bank; pour arrêter le nombre de ses officiers, et pour voter, généralement sur toutes les questions qui pourront être soumises à cette réunion.

Les actionnaires sont par le présent invités à assister à ladite réunion à la date et à l'endroit désignés.
WILLIAM MASON SMITH, Président.
La Nouvelle-Orléans, Louisiane, 14 novembre 1905. 14 nov—14 au 18 déc inc

CHARTE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées, de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit; et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9), qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom—	Résidence,	Actions,
Simon Weis,	1237 avenue Jackson..	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company,	117 Camp.....	5,500
Frank B. Williams,	Patterson, Lne...	100
Charles Godchaux,	avenue St Charles, coin Arabella.....	100
Maurice Stern,	5115 Ave St Charles..	100
Geo. A. Hero,	713 Ave Esplanade....	25
Pearl Wight,	2504 rue Prytanée.....	100
Harry O. Penick,	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler,	1727 Ave Napoléon ...	100
Joseph Levy,	1504 rue Carondelet ..	25
Edwin C. Foster,	1401 ave Napoléon.	20
Otho Elmer,	1454 [illegible]	[illegible]
James B. Sinnott,	1127 rue Saxonia..	50
Sigmund Odenheimer,	1357 rue [illegible]	[illegible]
Adam Lorch,	2[illegible] ave Henry Clay. ..	[illegible]
Thomas J. Byrnes,	2[illegible] rue [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

CHARTE.

Charles De Lerno, 1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl, 720 Clouet.....	15
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters..	25
Patrick J. Maguire, 1617 rue Quatrième.....	25
Jonas H. Levy, 1847 rue Carondelet..	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, Nlle Orléans	2,325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour le balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est prévu ci-dessus.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir, aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convequée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification, les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).
SIMON WEIS.
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Pres.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY;
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling;
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY;
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs
SOL WEXLER,
Témoins:
WM REDNOUR,
H. TLACEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page ——.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.
ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
22 nov—22 28—déc 6 13 20

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscriptions, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente qui sont sous de souscripteurs [illegible]

CHARTER.

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Twenty-eight day of the month of November, in the year of our Lord One thousand nine hundred and five and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, persons to me and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the provisions of the law of Louisiana as well as those of the general laws of this State relative to the organization of corporations, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the WILCOX AGENCY LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or, in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of a general mercantile agency and collection business, and in connection with and for the proper carrying on of said business shall have the right to establish branches and maintain offices wherever desired; to compile and publish books, pamphlets, and other writings; to lend, lease or sell and otherwise dispose of same; to furnish mercantile reports; to act as agent or attorney for any individual, firm or corporation for the purpose of collecting debts or transacting any legal business; to buy, sell, receive and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kinds of property, corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Twenty five thousand dollars ($25,000) divided into Two hundred and fifty shares of the par value of One hundred dollars each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfer of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when ten thousand dollars ($10,000) of the capital stock shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President and Manager, and a Secretary and Treasurer, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the first Monday of December —— of each year, except that the first President and Manager shall be elected for a term of two years.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to wit: Clarence O. Wilcox and Daniel Wright Wilcox, with the said Clarence O. Wilcox as President and Manager, and the said Daniel Wright Wilcox as Secretary and Treasurer.

Both the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE XIII.

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered, or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article, provided that the term of office of the President and Manager as herein fixed shall not be altered or repealed except with the consent of the incumbent of said office, nor his compensation for said period affected by the dissolution and liquidation of said Company.

Thus Done and Passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month, and year first above written, in the presence of H. Kenner and G. W. Hill, witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents

(Original signed)
H. KENNER,
G. W. HILL.

C. O. Wilcox, 75 shares,
D. W. Wilcox, 24 shares,
A. M. Bishop, 1 share.
ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Wilcox Agency Limited was this day recorded in my office, in Book 842, Folio 142.
New Orleans, November 1, 1905.
Signed] EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the original act of incorporation on file in my office, together with certificate of the Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans.
Witness my hand and official seal this 12th day of December 1905.
ERNEST T. FLORANCE,
Notaire Public.
14 déc

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES,

d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lots de la rue du Canal, 2me District.

3 déc—dim mar jeu—1er

PORTEZ-MOI CETTE ANNONCE

et je vous vendrai n'importe lequel des articles de mon stock au prix coûtant.

Diamants, Montres, Argenterie, Verre Taillé et Joaillerie en Or.

A. M. HILL, 635 rue du Canal.

18 déc—1an

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT,

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,

313.....RUE ROYALE.....313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la compagne sont sollicités.